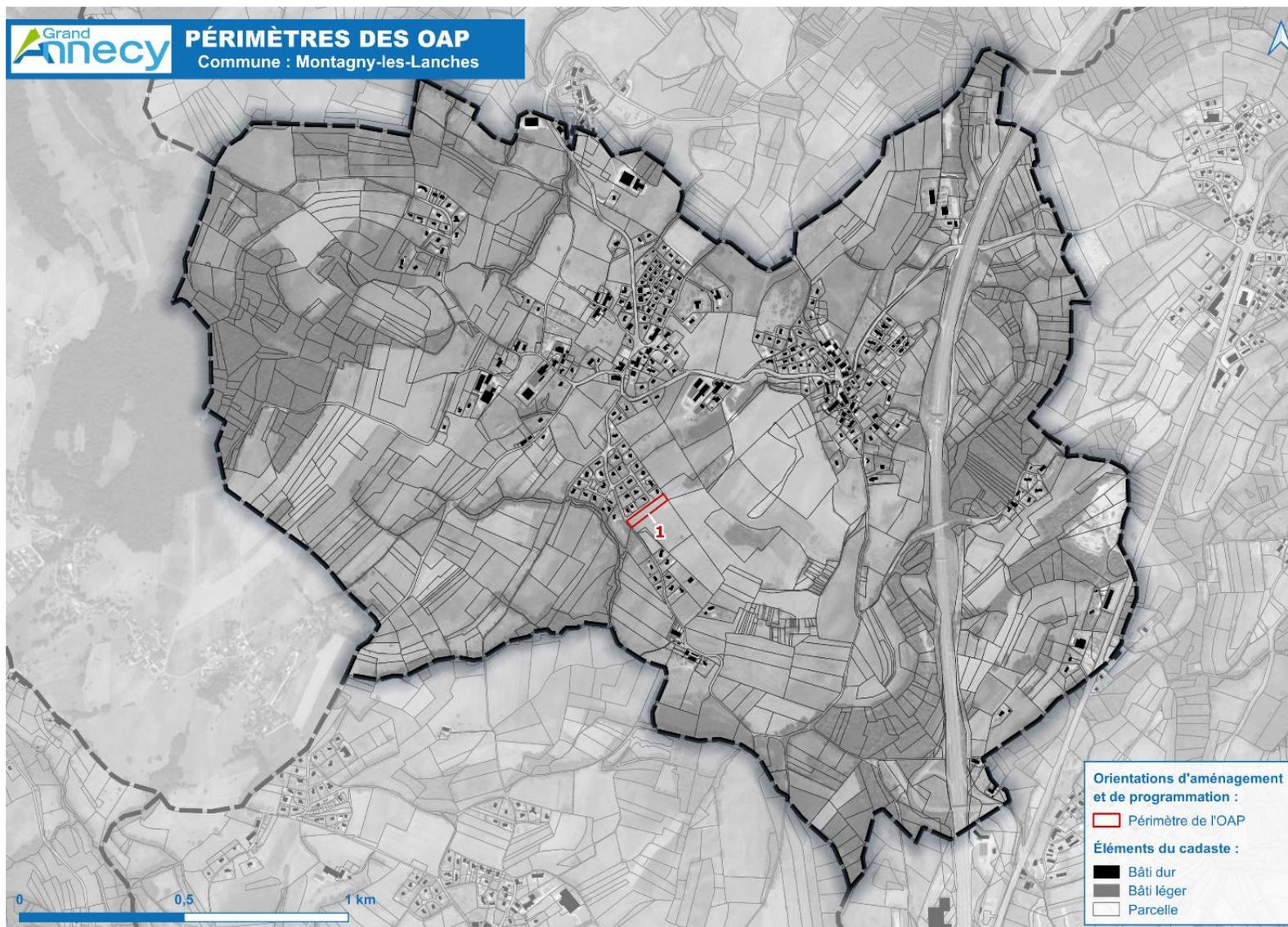


COMMUNE DE MONTAGNY-LES-LANCHES



OAP n°1 – ALLÉE DES CHENES

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Organiser une densification, extension en cohérence avec le tissu existant et les nouvelles opérations à proximité (lotissement du chêne)
- Assurer l'insertion paysagère de l'opération

PRESCRIPTIONS, ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS

Programmation

Vocation principale : Habitat

L'aménagement proposera la réalisation de 6 logements.

Modalités d'ouverture à l'urbanisation

Le secteur est soumis à une opération d'aménagement d'ensemble.

Composition urbaine

Formes urbaines, volumétrie :

- Densité intermédiaire avec des formes urbaines de type habitat individuel-groupé ou éventuellement de l'habitat collectif
- Volumétries simples et harmonieuses

Hauteur :

- Hauteur maximale des constructions en R+1+C

Desserte et stationnement

Accès :

- Les accès à chacun des lots se feront sur l'allée des chênes

Stationnements :

- Prévoir deux places de stationnement par lot couvert ou extérieur. Si extérieur le stationnement doit être perméable.

Composition paysagère et environnementale

Insertion paysagère :

- Le nord de la parcelle doit être réservé à un espace vert de pleine terre
- Une transition végétale paysagère est à assurer en limite des parcelles agricoles (haies, arbres).



COMMUNE DE Montagny-les-Lanches

OAP 1 – ALLÉE DES CHENES

Superficie de l'OAP : 0,32 ha
Nombre de logements : 6
Densité : 20 logements/ha



⋯ Périimètre d'application de l'OAP

Accessibilité, modes doux et stationnement

→ Principe d'accès (positionnement indicatif)

Vocation et composition urbaine

 Habitat individuel-groupé et/ou collectif

 Hauteur

Composition paysagère

 Espace vert de pleine terre

 Transition paysagère végétale à assurer